

CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 8 octobre 2024

M^{me} Fabienne Ziörjen, présidente, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers. Elle remercie M. Alexandre Mottier pour les deux ans passés à la présidence du conseil et pour son investissement dans le renouvellement du bureau en juin dernier. Elle lui offre un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

Pour les novices, elle rappelle ensuite quelques règles concernant la prise de parole lors des conseils. Celui ou celle qui désire intervenir le signale d'un lever de main ; la présidente lui passe la parole. Il ou elle se lève et commence par la formule d'usage : *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers...* Ce dont elle remercie d'ores et déjà.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillères et conseillers. M^{mes} Ruth Crossett, Lorraine Garnier, Sabine Massard, Céline Rohrbasser et M. John Schopfer sont excusés.

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. L'ordre du jour modifié est accepté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 25 juin 2024
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 6/2024 : arrêté d'imposition 2025
7. Postulat de M. Fernand Dubuis
8. Divers et propositions individuelles

3. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024, reçu le 14 septembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, ainsi qu'à M. Alexandre Mottier pour sa dernière relecture.

4. Correspondance et communications du bureau

Il n'y a pas de communication du bureau. La présidente informe que quatre personnes se sont excusées par courriel et une de vive voix.

5. Communications de la Municipalité

Après avoir transmis les salutations de la Municipalité, M. Jean-Pierre Neff, syndic, évoque des articles parus dernièrement sur Balthus. Publiés dans le *24heures* du 30 septembre sous des titres accrocheurs, ils peuvent induire le lecteur en erreur. L'un d'entre eux titre en effet que le Grand Chalet est coûteux d'entretien, mais que la veuve du peintre n'a pas à s'en soucier, car c'est le Canton qui s'en charge. Information qui porte à croire, si l'on ne lit pas la suite, que le contribuable vaudois met la main au portemonnaie. Etat de fait erroné, s'il en est. Le syndic rappelle que le Grand Chalet est une propriété privée ; que c'est la famille qui pourvoit aux frais liés au bâtiment. Celui-ci étant classé d'intérêt national (note 1 au recensement architectural), elle peut toutefois recevoir des aides ponctuelles cantonales en cas d'investissements importants, comme la toiture par exemple. Et ce comme tout propriétaire de biens protégés. Il souligne également la chance que Balthus ait racheté cette maison à l'époque, l'ait restaurée et lui ait redonné son aspect d'origine.

Les travaux de construction du Centre d'activités de Rossinière, CARoss, ont commencé. Il est d'ores et déjà prévu une séance d'information publique jeudi 28 novembre prochain à 20h à la Grande salle de Rossinière. Y seront présentés le projet, la société InfraRoss, la coopérative, ainsi que la feuille de route de la Commune, autrement dit son plan climat. Occasion d'en savoir un peu plus et, pour les villageois intéressés, d'entrer dans la coopérative. Le MOB projetant de transformer la gare, on pourra aussi en apprendre un peu plus à ce propos lors de cette soirée. Pour rappel, la coopérative pourra déléguer deux de ses membres au Conseil d'administration d'InfraRoss. Il souligne donc l'importance de participer à la rencontre.

Le PACom¹ est actuellement au Canton pour approbation. Un courrier de la DGTL², reçu une semaine auparavant, informe que c'est pratiquement bon. Il reste quelques limites forestières à mettre au point (deux bureaux d'architecte ont travaillé sur un secteur sans se coordonner ; il faut donc maintenant préciser les choses). Rappelons que le versement de la subvention cantonale liée au PACom dépend de la décision cantonale.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe qu'outre quelques finitions qui se feront durant les prochaines semaines, le pont Rose-Marie est pratiquement terminé. Il relève le magnifique travail qui y a été fait et remercie toutes les entreprises qui ont participé à la rénovation.

Au pont des Chevallets, les travaux sont en cours. Les ferrailles du pont, passablement attaquées, ont dû être traitées.

M. Antoine Martin, municipal, signale une coupe de bois le long de la route de Crau. Une partie servira à fournir InfraRoss pour construire le centre d'activités. Une attention particulière a été mise à couper les plantes en lune descendante, selon la volonté du maître d'œuvre.

¹ PACom : Plan d'affectation communal

² DGTL : Direction générale du territoire et du logement de l'Etat de Vaud

Il mentionne également une coupe aux adroits, de la Sciaz en direction du torrent de la Frasse. L'un des objectifs étant de sécuriser le chemin pédestre, fermé par la Municipalité durant l'été, ainsi que les berges boisées du cours d'eau.

M. Alexandre Fivat, municipal, rappelle la venue d'un nouveau médecin au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, le Dr Klaus Schustereder, spécialisé en médecine interne.

6. Préavis n° 6/2024 – Arrêté d'imposition 2025

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M. Mikaël Geser, relève qu'il n'y a pas de modification par rapport à l'actuel arrêté d'imposition. Elle rappelle que le budget et les comptes de l'exercice 2025 utiliseront la nouvelle péréquation ; que les comptes actuels de la Commune sont bons, mais que la Municipalité reste prudente. Cette dernière envisage, d'ici un ou deux ans, de revoir à la baisse le taux d'imposition, qui est l'un des plus élevés du canton.

La commission propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté.

M. Hervé Martin relève qu'avec le taux d'imposition de 81 %, notre commune est classée 292^e sur les 300 que compte notre canton ; qu'elle n'est donc pas attractive fiscalement. Il se base sur des informations données par la Raiffeisen et par FBK Conseils, un leader fiscal partenaire d'assurances telles que la Vaudoise, Axa, la Bâloise ou Generali, ainsi que sur des chiffres et comparaisons avec Château-d'Œx et Rougemont. En un temps où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, il incite à agir en faveur des citoyens et baisser le taux d'imposition de 81 % à 79 %. Ce qui représenterait environ 30 000 francs de rentrée en moins sur les 1 100 000 du compte 210.400 du budget. Ce serait une baisse de moins de quelque 3 % pour la Commune, mais une baisse qui serait importante psychologiquement pour la population, des futurs habitants et/ou des investisseurs désirant s'établir à Rossinière.

Il propose donc de modifier l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté par un amendement, soit :

Une **diminution du taux d'imposition de 81 % à 79 %** de l'impôt cantonal de base pour l'année 2025 pour :

1. l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
2. l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
3. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

S'ensuit une discussion durant laquelle M. Jean-Pierre Neff en appelle à la prudence et à la confiance. Il précise que le taux de 81 % n'a pas été fixé à cause du collègue Henchoz. Cela fait plus longtemps qu'il en est ainsi : il y a en effet sur la commune des kilomètres de routes à entretenir, de nombreux chalets d'alpage qui coûtent... Il souligne qu'il est plus facile de baisser le taux d'imposition que de le relever en cas de nécessité. Selon les projections de la boursière, qui a suivi cours et formations afin de maîtriser au mieux les nouveaux outils, baisser maintenant le taux d'imposition est prématuré et pourrait générer des pertes importantes en ce qui concerne la péréquation. Mieux vaut maintenir le taux actuel durant

une année ou deux, afin d'y voir plus clair et de comprendre plus précisément les rouages de la nouvelle péréquation.

A M. André Schopfer qui suggère que, si la péréquation est basée sur les ressources, on aurait meilleur temps d'avoir moins d'argent qui rentre par le biais des impôts, sinon on se pénalise soi-même, le syndic explique qu'avec un taux d'imposition élevé comme celui de Rossinière, on est gagnants. La Municipalité est unanime. Elle propose de garder le statu quo, afin de vérifier ce qu'il en est réellement.

Les conseillères et conseillers présents refusent, par 10 non, 6 oui et 8 abstentions, l'amendement de M. Hervé Martin.

Ils acceptent par 19 oui, 1 non et 4 abstentions, l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Pierre Neff remercie le conseil pour la confiance. Il précise encore que la Municipalité s'est laissé convaincre par la boursière, M^{me} Christine Pilet. Ce vote est en quelque sorte une reconnaissance de son travail et de ses compétences.

7. Postulat de M. Fernand Dubuis

M. Fernand Dubuis dépose un postulat concernant la déchetterie du collège. Il relève que la proximité de l'école n'est pas idéale et fait remarquer que l'endroit est parfois insalubre. Faute aux utilisateurs qui ne se donnent pas la peine d'ouvrir un autre container quand le besoin s'en fait sentir et en surchargent un, jusqu'à ne plus pouvoir fermer le couvercle, faisant la part belle aux animaux sauvages. Il évoque le résident qui quitte son lieu de séjour le dimanche soir, vient déposer son sac, et ne sait où mettre le papier ou le verre. Il suggère donc de déplacer ou d'améliorer le site actuel, tout en autorisant le dépôt hors des heures de récréation de l'école.

La présidente rappelle la procédure à suivre. Avant de prendre la décision quant à la prise en considération du postulat, tout d'abord, se pose la question de la recevabilité du postulat. Selon l'article 57 du règlement du conseil ou l'article 32 de la Loi sur les communes, un postulat doit être remis au président par écrit, ce qui a été fait.

La majorité des membres présents moins deux abstentions juge le postulat de M. Fernand Dubuis recevable.

Une discussion s'engage. M. Mikaël Geser fait remarquer que les sacs taxés peuvent également être déposés à la déchetterie intercommunale et ajoute qu'on devrait commencer par informer plus les gens.

M. Antoine Martin explique que la déchetterie du collège est réservée aux sacs taxés et au GastroVert. Tout ce qui concerne le tri se trouve à la déchetterie intercommunale. Il évoque l'époque où il y avait des containers à plusieurs endroits du village. Ils ont été supprimés, car c'était la catastrophe.

Le syndic précise que la question du lieu se pose effectivement. Plusieurs choses vont être discutées et précisées car, entre autres, le local de voirie va changer d'endroit : avec ou sans postulat, la question va être abordée en Municipalité. Il fait en outre remarquer que les em-

ployés passent régulièrement et mettent en ordre. En regard de ce qui se passe à Château-d'Œx, la situation est sous contrôle.

M^{me} Maëlle Dutoit-Jupaj met en évidence qu'il serait bienvenu de pouvoir aller déposer ses déchets à pied depuis chez soi, surtout à une époque telle que la nôtre.

M. Antoine Martin comprend le souhait, non sans évoquer le fait qu'à Rossinière, l'habitat dispersé rend les choses compliquées et surtout très chères. Probablement qu'à l'avenir, il faudra passer par une augmentation des taxes et du prix des sacs taxés, et ce afin que les sous encaissés couvrent les frais d'élimination des déchets.

M. Antoine Martin signale à M. Fernand Dubuis qu'il n'a pas oublié son intervention sur le container du Poyet. Des discussions sont en cours pour trouver la meilleure solution au problème.

A l'unanimité des membres présents moins deux abstentions, le conseil décide de prendre en considération le postulat de M. Fernand Dubuis. Il sera donc transmis à la Municipalité.

8. Divers et propositions individuelles

Dans le sillage du premier forum du logement du 3 octobre dernier, M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj, membre et trésorière de la Coopérative d'habitation Nouveau Comté, présente le fonctionnement, les buts et objectifs d'une coopérative d'habitation. Elle relève alors les valeurs qui la sous-tendent : solidarité, entraide, gestion démocratique, buts non lucratifs, enracinement local et vivre ensemble. Elle la décrit comme alternative à mi-chemin entre la location et la propriété et souligne le rôle qu'ont à prendre les Communes dans la constitution de telles entités. En souscrivant des parts sociales, en octroyant des prêts à faible intérêt ou en proposant des terrains en DDP à prix attractifs, elles permettent en effet de construire à prix abordable et donc in fine d'avoir des loyers abordables. A noter que les propriétaires privés peuvent également proposer des terrains en DDP³. Pour conclure, elle évoque qu'avec des membres actifs, la coopérative pourrait se développer à Rossinière où une nouvelle coopérative pourrait naître dans le futur. Elle invite les personnes désireuses de suivre le projet à devenir membres et/ou à aller consulter le site de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP, www.armoup.ch).

M. Hervé Martin s'enquiert de la politique appliquée par le DéchPE⁴ quant au dépôt de l'amiante à la déchetterie de La Chaudanne.

MM. Antoine Martin et Jean-Pierre Neff évoquent que l'amiante provient principalement des chantiers et rappellent que la déchetterie intercommunale n'est pas destinée à accueillir de tels déchets. Sachant qu'au Pays-d'Enhaut tout le monde a une remorque et que nombreux sont ceux qui font eux-mêmes les travaux chez eux, ils soulignent l'importance de l'information.

³ DDP : droit distinct et permanent de superficie. Le propriétaire du sol conserve son bien-fonds, tout en le mettant à disposition d'un tiers, en contrepartie d'une rente de superficie annuelle. Ce dernier peut ainsi y ériger une construction sans devoir acquérir le sol, ce qui réduit les coûts d'investissement.

⁴ DéchPE : organisme de coordination de la gestion et du traitement des déchets sur le Pays-d'Enhaut

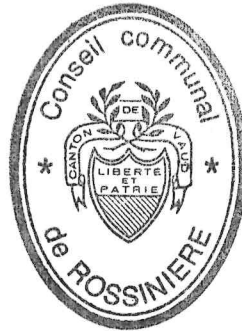
Faisant remarquer que beaucoup de bruits circulent sur le Pôle Santé, M^{me} Barbara Savoy demande s'il serait possible qu'une séance d'information publique soit organisée. M. Alexandre Fivat indique qu'une telle séance sera mise sur pied en début d'année prochaine ou un peu plus tard, pour présenter les nouveaux enjeux du Pôle Santé.

La parole n'étant plus demandée, M^{me} Fabienne Ziörjen clôt la séance. Elle remercie chacune et chacun de sa participation, sous une salve d'applaudissements.

La Présidente



F. Ziörjen



La Secrétaire



M. Buri